



Séance du 2 novembre 2020

2020/068

Présents : Denis FEGNE / Philippe SOULE-PERE / Jean TRILLE / Noémie DEUTSH / Alexandre ARRIZABALAGA / Serge ALMENDRO / JB MARTINEZ / Hélène FRANCES / Caroline ECORCHON / Stéphanie MARQUEZ / Ingrid BOUTARFA / Dominique GAYE / Sébastien ABADIE / JC MADELAINÉ / Régine TOSON / Gisèle VINCENT / Juliette SALANNE

Absents : Michel DUHAMEL (procuration pour Denis FEGNE) / Sandrine TREBUCQ (procuration pour Gisèle VINCENT) / Bernard LHOSSEIN (procuration pour Philippe SOULE-PERE) / Bernard JOUCLA (procuration pour Jean TRILLE) / Bruno CAZERES (procuration pour JC MADELAINÉ) / Laëtitia CAZABAN

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

## PROGRAMME DE COUPES 2021

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée Municipale de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2021 en forêt communale bénéficiant du Régime Forestier.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté ci-après
2. Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2021 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après
3. Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois
4. Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après
5. Précise les modalités à suivre pour les bois faisant l'objet d'une délivrance

### ETAT D'ASSIETTE 2021 IBOS :

Parcelle / Unité de gestion	Type de coupe <sup>1</sup>	Surface parcourue (ha)	Coupe réglée	Année prévue par l'aménagement	Année proposée par l'ONF <sup>2</sup>	Année décidée par le propriétaire <sup>3</sup>	Destination			Mode de commercialisation	
							Délivrance en totalité	Vente en totalité	Mixte <sup>4</sup>	Sur pied	Façonné
62_a	AME	8.82	OUI	2021	2021	2021		X		X	
55_a	AME	9.89	OUI	2021	2021	2021		X		X	
59_a	AME	7.29	OUI	2021	2021	2021		X		X	
3_b	AME	4.49	OUI	2021	2021	2021		X		X	
53_b	TSF	3.17	OUI	2020	2021	REPORT					
51_b	AME	4.10	OUI	2021	2021	2021		X		X	
52_u	AME	10.96	OUI	2021	2021	2021		X		X	
51_a	REG	2.06	OUI	2021	2021	-					
71_a	AS	8.00	OUI	-	2021	2021	X			X	
71_d	REG	0.50	OUI	2021	2021	2021		X		X	
71_c	AME	1.47	OUI	2021	2021	2021		X		X	
71_f	AME	1.30	OUI	2021	2021	2021	X	X		X	
34_d	REG	1.11	OUI	2020	2022	REPORT					

Sous réserve INRA

Tout

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la collectivité.

Motif des coupes proposées en report et/ou suppression par l'ONF : niveau du capital forestier insuffisant.

6. Décide que l'exploitation des produits délivrés sur pied sera réalisée par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie de trois bénéficiaires solvables, soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L.241.16 du Code Forestier et désignés avec leur accord par le Conseil Municipal à savoir :

- M. Jean-Christophe MADELAINE
- M. Sébastien ABADIE
- Mme Caroline ECORCHON

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le..... - 6 NOV. 2020

de la publication le.....

IBOS, - 6 NOV. 2020

Le..... 6 NOV. 2020

Le Maire,

Denis FEGNE



Le Maire,

A handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp of the Municipality of Marie-d'Ibos, Hautes-Pyrénées. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE D'IBOS' at the top and '(Hautes-Pyrénées)' at the bottom.

Denis FEGNE

